

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le trente du mois de mars à dix neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE ST MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel.

Présents :

Franck GONNORD Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, adjoints, Delphine ACHARD, Pascale BOREL-TRESALLET, Alain BOUCHÉ, Ollivier CLOT, Sébastien COUTURIER, Sylvie MEILLAND-REY, Roger MOREL, conseillers municipaux.

Excusés représentés :

Marion ROBERT, adjointe, représentée par Gérard ROBERT, adjoint

L'assemblée désigne Christian Duhaut pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

Modification de l'ordre du jour

Le Maire propose de reporter le vote des budgets prévisionnels 2015 à un prochain conseil municipal qui aura lieu avant le 15 avril 2015. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

1 Approbation des comptes 2014

L'adjoint aux finances Christian Duhaut présente les comptes 2014 de la commune, de l'eau et du CCAS. Ces comptes sont résumés par les tableaux ci-dessous :

Comptes 2014 COMMUNE:

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Exercice courant	341 680	398 559
Résultat exercice précédent reporté		169 557
Total fonctionnement	341 680	568 116
Résultat fonctionnement		226 436

Investissement	Dépenses	Recettes
Exercice courant	80 898	132 390
Résultat exercice précédent reporté		23 656
Total investissement	80 898	156 046
Résultat investissement		75 148

Total du budget	422 578	724 163
Résultat global		301 585

Comptes 2014 EAU :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Exercice courant	99 117	87 707
Résultat exercice précédent reporté		86 124
Total fonctionnement	99 117	173 831
Résultat fonctionnement		74 714

Investissement	Dépenses	Recettes
Exercice courant	54 089	47 141
Résultat exercice précédent reporté	8 141	26 942
Total investissement	62 230	74 083
Résultat investissement		11 853

Total du budget	161 347	247 914
Résultat global		86 567

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

Comptes 2014 CCAS :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Exercice courant	2 276	2 025
Résultat exercice précédent reporté		1 975
Total fonctionnement	2 276	4 000
		1 724

Après les explications et les éléments de comparaison avec les prévisions budgétaire pour 2014 données, et après avoir constaté la concordance des comptes administratifs de la mairie et des comptes de gestion du comptable du Trésor, l'assemblée (le Maire s'étant retiré de la séance) :

- approuve à l'unanimité les comptes administratifs de la commune
- approuve à l'unanimité les comptes de gestion de la commune
- approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'eau
- approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'eau
- approuve à l'unanimité des membres du CCAS les comptes administratifs du CCAS
- approuve à l'unanimité des membres du CCAS les comptes de gestion du CCAS

2 Affectation du résultat financier 2014

2.1 Résultat financier Communal

Contexte

- Le résultat de fonctionnement global du budget communal 2014 est de 226 436 euros
 - Dont un excédent sur l'exercice 2014 de 57 000 euros
- Le résultat de fonctionnement est destiné à alimenter les investissements
- Une excédent annuel de l'ordre de 10 % à 15 % du budget de fonctionnement est une cible « normale »

Proposition

- Affecter 190 000 euros aux investissements
- Reporter 36 436 euros au budget de fonctionnement 2015

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

2.2 Résultat financier EAU

Contexte

- Le résultat de fonctionnement global du budget communal 2014 est de 74 714 euros
 - Dont un déficit de 11 410 euros sur 2014
- Une partie importante du budget de fonctionnement EAU bascule automatiquement aux investissements via les amortissements
 - 37 502 euros en 2014 soit 37 %
 - En 2015, avec le basculement de l'assainissement au SIARV, cette proportion sera encore plus importante

Proposition

- Reporter la totalité du résultat au budget de fonctionnement 2015

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

3 Création d'un poste d'agent d'entretien (emploi d'avenir)

Contexte

- Un seul employé communal pour assurer les tâches d'entretien au niveau de la commune est insuffisant

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

- Ces tâches comprennent cette année également l'entretien de la voirie (précédemment assuré par la communauté de commune)
- Le budget de la commune est contraint

Proposition

- Créer un poste d'agent d'entretien bénéficiant du mécanisme de financement « des emplois d'avenir », permettant de répondre au besoin en minimisant l'impact financier pour la commune

Vote : le conseil à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

4 Convention concernant le pylône de télécommunication

Contexte

- La commune abrite actuellement un pylône pour les télécommunication de téléphone mobile
- Ce point est géré actuellement via une convention avec la société Bouygues Telecom
- Le pylône a été cédé à la société FPS Tower
- Pour mettre en conformité la convention avec la loi, il convient de signer une mise à jour de cette convention
- Les principaux aspects liant la commune via cette convention sont inchangées

Proposition

- Signer la nouvelle convention

Vote : le conseil à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

5 Paiement par internet des factures émises par la commune

Contexte

- La commune émet différentes factures pour les habitants
 - Par exemple les factures d'eau
 - Par exemple les factures de cantine / garderie / TAP
- Les factures sont payées au Trésor Public (trésorerie de la Mure) par chèque ou en liquide

Proposition

- Permettre le paiement via Internet
 - Par carte bancaire
 - En utilisant le système de paiement sécurisé du Trésor Public
- Autoriser le Trésor Public à prélever les frais de paiement correspondants

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

6 Subvention pour l'école

Proposition

- Le Maire propose le versement des subventions pour l'école :
 - Participation à la sortie scolaire de fin d'année scolaire : 1600 euros
 - 62 euros / élève pour la rentrée
 - 5 euros / élève en tant que « ticket culture »

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

7 ONF : travaux d'infrastructure et de maintenance, vente de parcelles de bois

Propositions

- Suite aux réunions de travail entre la commune et l'ONF, le Maire propose concernant la forêt :
 - De consacrer 2300 euros aux travaux de maintenance assurés par l'ONF
 - De vendre les coupes de bois des parcelles 5 et 6 (recette estimée à 15 000 euros), et le bois houpier aux habitants de la parcelle 13 : 10 euros / stère
- Les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites aux budget primitif 2015

Votes : le conseil à l'unanimité accepte les deux propositions ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

8 Question diverse 1 : délégation du conseil municipal au Maire

Proposition

Le Maire propose de modifier la délégation du conseil municipal au Maire suivante :

- « 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts, jusqu'à 2000 euros »
- Modification du plafond de dépense : passage de 2000 euros à 6000 euros

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

9 Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58.

A la suite du conseil municipal :

- une séance de questions/réponses a eu lieu avec le public présent. Le Conseil Municipal a noté les différents points.

Commune de La Motte Saint Martin
Département de l'Isère

SIGNATURES

Noms - Prénoms	Signatures
GONNORD Franck, Maire	
ROBERT Gérard, 1ère Adjoint	
DUHAUT Christian, 2ème Adjoint	
ROBERT Marion, 3ème Adjoint	
ACHARD Delphine	
BOREL-TRESALLET Pascale, Conseillère	
BOUCHÉ Alain	
CLOT Ollivier	
COUTURIER Sébastien	
MEILLAND-REY Sylvie	
MOREL Roger	